

Compte rendu AREPO de la 1^{ère} Assemblée Générale de 2024

10 avril 2024 | Bruxelles



L'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine

Le réseau européen des Régions et des associations de producteurs
impliquées dans les produits d'origine et de qualité

Table des matières

Partie 1 Introduction	2
Partie 2 Partie statutaire	3
I. Rapport annuel de la Présidence de l'AREPO	3
II. Comptes 2023 et comptes prévisionnels 2024	4
III. Vote sur la cotisation 2024	5
IV. Candidature pour la vice-présidence de l'AREPO	6
Partie 3 Partie thématique	7
I. Activités du nouveau réseau de la PAC	7
II. Systèmes de qualité régionaux et marques régionales notifiés CE	7
III. Mise à jour sur les politiques européennes	9
IV. Mise à jour sur les projets européens	9
Partie 4 Conclusions	10

AREPO

14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux, FRANCE
Site web : www.arepoquality.eu

Contacts

Bureau de représentation à Bxl
Courriel : info@arepoquality.eu
Téléphone : +32 0498 73 22 03

Réseaux sociaux

Facebook : [@arepoquality](https://www.facebook.com/arepoquality)
LinkedIn : AREPO Qualité
X : [@arepoquality_eu](https://www.x.com/arepoquality_eu)

Partie 1 | Introduction

La première Assemblée Générale de l'AREPO de 2024 s'est tenue à **Bruxelles le 10 avril 2024**. Cette réunion plénière a été organisée dans les locaux du **bureau de représentation de la région Toscane à Bruxelles**.

L'interprétation a été fournie en ligne, via la plateforme Zoom, en DE, EL, EN, ES, FR, IT.



Les membres qui ne pouvaient pas assister à la réunion en personne avaient la possibilité de suivre l'AG sur Zoom uniquement en tant qu'observateurs (c'est-à-dire sous forme passive, sans possibilité de prendre la parole ou de voter pendant la réunion).



De gauche à droite : **Mme Giulia SCAGLIONI** | Chargée de mission pour l'AREPO
Mme Mercedes MORÁN ÁLVAREZ | Présidente de l'AREPO
M. Laurent GOMEZ | Secrétaire général de l'AREPO



Participants à la 1^{ère} Assemblée Générale 2024 de l'AREPO

AREPO

14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux, FRANCE
Site web : www.arepoquality.eu

Contacts

Bureau de représentation à Bxl
Courriel : info@arepoquality.eu
Téléphone : +32 0498 73 22 03

Réseaux sociaux

Facebook : @arepoquality
LinkedIn : AREPO Qualité
X : @arepoquality_eu

Partie 2 | Partie statutaire

Le secrétaire général de l'AREPO, **M. Laurent Gomez**, a introduit la réunion en donnant la parole à **M. Roberto Scalacci**, Directeur de l'agriculture et du développement rural de la région de Toscane, pour un bref mot de bienvenue.



Ms Mercedes MORÁN ÁLVAREZ
President of AREPO
Minister for Agriculture of Extremadura

Il a ensuite donné la parole à la **nouvelle Présidente de l'AREPO, Mme Mercedes Morán Álvarez**, Ministre régionale de l'agriculture, de l'élevage et du développement durable d'Estrémadure, qui a souhaité la bienvenue aux participants et s'est présentée pour sa première Assemblée générale de l'AREPO, puisqu'elle a pris la présidence de l'association au cours de l'été.

Elle a commencé par remercier toutes les régions membres de l'AREPO pour leur confiance en l'association, leur collaboration et leur soutien à ses activités. Ce faisant, elle a rappelé le **20^{ème} anniversaire de l'AREPO** et s'est félicitée des résultats obtenus tout au long de ces années.



Après le discours de bienvenue, le Secrétaire général a présenté l'ordre du jour de la réunion et a donné la parole à la Présidente pour le rapport annuel de la présidence.

I. Rapport annuel de la Présidence de l'AREPO

Dans le rapport annuel, la Présidente a présenté les **activités de l'AREPO de janvier à décembre 2023** (pour des informations plus détaillées, [voir le rapport d'activité](#)).



La **réforme du système des indications géographiques de l'UE** est restée la **principale priorité** des activités de l'équipe de l'AREPO. Au moment de la présentation du rapport de la Présidence, le texte final a été approuvé et de nombreuses demandes présentées par l'AREPO ont été incluses dans le règlement final approuvé. Mme Morán Álvarez a également rappelé que la conférence qui se tenait dans l'après-midi au Comité des régions aurait été l'occasion d'approfondir cette question et de commencer à réfléchir à la manière d'assurer une mise en œuvre efficace afin de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par le nouveau règlement.

Elle a également rappelé le cadre des initiatives sur lesquelles l'AREPO a continué à travailler au cours de l'année écoulée, mais qui n'ont pas été menées à bien par la Commission européenne. Par exemple :

- Le **cadre pour des systèmes alimentaires durables**. L'AREPO a élaboré des recommandations à l'intention de la Commission, proposant une liste de principes de base sur lesquels ce cadre devrait être fondé ;
- Le thème de **l'étiquetage nutritionnel harmonisé et obligatoire sur la face avant des emballages** ;
- La **révision de la politique de promotion de l'UE et la publication du programme de travail annuel**. L'AREPO a continué à recommander une approche inclusive qui ne discrimine aucun type de produit ou de secteur agricole de l'UE et qui inclut les viandes rouges, les viandes transformées et les vins dans la liste des produits éligibles au financement.

AREPO

14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux, FRANCE
Site web : www.arepoquality.eu

Contacts

Bureau de représentation à Bxl
Courriel : info@arepoquality.eu
Téléphone : +32 0498 73 22 03

Réseaux sociaux

Facebook : @arepoquality
LinkedIn : AREPO Qualité
X : @arepoquality_eu

La Présidente a souligné que l'AREPO est officiellement reconnue comme un acteur de référence au niveau de l'UE en ce qui concerne la politique de qualité de l'UE. L'AREPO entretient des liens étroits avec plusieurs députés européens sensibles aux besoins et aux demandes du secteur des IG et **participe à l'intergroupe sur les vins, les spiritueux et les produits de qualité du Parlement européen**. En outre, l'AREPO entretient d'excellentes relations avec le Comité des régions, contribuant souvent aux travaux de la commission NAT en tant qu'expert. En particulier, il est crucial d'avoir contribué à la rédaction de l'avis du CdR sur le règlement sur les IG, sur lequel nous avons travaillé en tant qu'experts pour la **rapporteuse Mme Karine Gloanec Maurin**. La consolidation de cette relation s'est traduite par la possibilité d'organiser une conférence au Comité des régions.

Mme Morán Álvarez a également rappelé que, du fait de sa reconnaissance en tant que partie prenante de l'UE, **l'AREPO recevait souvent des demandes de participation à des projets européens** en rapport avec les thèmes d'intérêt de l'association.

Elle a mentionné le projet MOVING sur la durabilité et la résilience des zones de montagne et les travaux les plus récents réalisés dans le cadre de ce projet, en particulier l'analyse de certaines chaînes de valeur axées sur les produits AOP/IGP et l'état d'avancement de la mise en œuvre de la mention facultative de qualité (MFQ) "produit de montagne".

En outre, en 2023, l'AREPO a travaillé sur la soumission d'une proposition de projet axée sur le thème de la durabilité des IG. Le projet, intitulé GI SMART, débutera bientôt et durera 4 ans.

En concluant la présentation du rapport annuel à la plénière, la Présidente a rappelé que la deuxième Assemblée générale se tiendra à l'automne 2024 en Thessalie (Grèce).



Le rapport a été approuvé à l'**unanimité**

II. Comptes 2023 et comptes prévisionnels 2024

[Cliquez ici](#) pour consulter tous les documents relatifs aux comptes de l'AREPO pour 2023 et au budget prévisionnel pour 2024.

Le Secrétaire Général a présenté les comptes de l'AREPO pour 2023 et le budget prévisionnel pour 2024, en les soumettant au vote de l'Assemblée Générale.



Après un exercice 2022 qui affichait un résultat négatif de -48 544 €, **l'objectif de maîtriser les coûts de fonctionnement a été atteint en 2023**. Malgré une augmentation de 30 000 € des charges salariales, le total des charges est resté inchangé par rapport à 2022 (225 900 € ; +0,74 %).

En 2023, toutes les régions membres (30) ont payé la cotisation et grâce aux projets européens, les recettes sont restées stables à 218 661 € (+24%). Il en résulte une très légère perte de 7 239 €.

Comme à l'accoutumée, **le budget prévisionnel pour 2024 a été proposé en équilibre**. Outre la première Assemblée générale à Bruxelles, suivie d'une conférence au Comité des Régions, l'AREPO tiendra une seconde Assemblée générale en Thessalie (Grèce) en octobre 2024.

AREPO

14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux, FRANCE
Site web : www.arepoquality.eu

Contacts

Bureau de représentation à Bxl
Courriel : info@arepoquality.eu
Téléphone : +32 0498 73 22 03

Réseaux sociaux

Facebook : [@arepoquality](https://www.facebook.com/arepoquality)
LinkedIn : AREPO Qualité
X : [@arepoquality_eu](https://twitter.com/arepoquality_eu)

Les frais de personnel et les budgets de conseil sont stabilisés en 2024. Sur la base des coûts déclarés pour le projet MOVING au cours de la deuxième période de rapport financier, nous allons recevoir un remboursement de 28 000 €.

Une avance financière sur le projet GI Smart est attendue. Toutefois, le projet n'a pas encore démarré. Il n'est donc pas certain que cela se produise en 2024.



Les comptes ont été approuvés à l'**unanimité**

III. Vote sur la cotisation 2024

Le Secrétaire Général a ensuite proposé, comme discuté et approuvé par le Bureau de l'AREPO et précédemment communiqué à tous les membres, **l'augmentation de la cotisation pour 2024 de 4.500 € à 6.000 € pour prendre en compte l'impact de l'inflation sur plusieurs coûts supportés par l'Association.** Il a rappelé que l'AREPO a été créée en 2004 avec une cotisation de 5.000 €. Afin de ne pas accumuler trop d'argent public, l'AREPO a baissé la cotisation en 2014 à 4.500 € et depuis lors, elle n'a jamais été modifiée bien que les changements au niveau mondial (inflation, énergie, prestations...) déterminent une augmentation des prix.

L'augmentation à 6 000 euros pour 2024 visait à donner un peu de répit à la trésorerie en attendant le démarrage d'un nouveau financement dans le cadre du projet GI Smart.

A cet égard, **la Trésorière de l'AREPO, Mme Patricia Picard**, Conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes, en remerciant l'équipe de l'AREPO pour le travail réalisé, a remarqué la volonté de maintenir cette proposition d'augmentation. En fait elle a rappelé qu'il s'agit plutôt d'un rattrapage nécessaire étant donné que la cotisation n'a jamais été modifiée depuis 2014, malgré le fait que les coûts encourus par l'Association ont constamment augmenté.

La Présidente a également commenté cette proposition, rappelant que la quantité de travail réalisée par l'équipe de l'AREPO, telle qu'elle vient d'être présentée, ainsi que le fait qu'une nouvelle PAC devra être négociée, rendent cette proposition d'augmentation raisonnable et appropriée.



L'Assemblée Générale a voté en faveur de l'**augmentation de la cotisation annuelle à 6000 € pour 2024.** Une abstention.

La région de Crète ayant déjà approuvé pour 2024 le montant précédent de la cotisation, il ne lui est pas possible de le modifier. Elle pourra le faire à partir de l'année prochaine.

Le secrétaire général a répondu que ce n'était pas un problème pour l'association et que l'équipe de l'AREPO était disponible pour examiner ensemble les moyens de résoudre ce problème s'il est également rencontré par d'autres régions.

AREPO

14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux, FRANCE
Site web : www.arepoquality.eu

Contacts

Bureau de représentation à Bxl
Courriel : info@arepoquality.eu
Téléphone : +32 0498 73 22 03

Réseaux sociaux

Facebook : @arepoquality
LinkedIn : AREPO Qualité
X : @arepoquality_eu

IV. Candidature pour la vice-présidence de l'AREPO

Présentation de la candidature de l'Association des AOP et IGP d'Andalousie (CADO) à la vice-présidence de l'AREPO

[Cliquez ici](#) pour consulter la présentation.

Les élections pour renouveler le Bureau de l'AREPO auront lieu en octobre 2024. Entre-temps, l'AREPO a déjà reçu des manifestations d'intérêt pour assumer certains de ces rôles au cours des trois prochaines années. C'est le cas de la région d'Andalousie, une région d'Espagne qui compte plus de 60 IG, appartenant à 11 secteurs de production différents, qui a exprimé son intérêt à contribuer davantage aux activités de l'AREPO par l'intermédiaire de ses producteurs.

En particulier, **M. César Saldaña**, président de la Conférence andalouse des appellations d'origine (CADO), a officiellement présenté la candidature de l'association qu'il représente à la vice-présidence de l'AREPO. Exprimant l'intérêt de participer plus activement aux activités de l'AREPO, il a présenté la CADO et les priorités pour les IG andalouses.

CADO a été créé en 2012 en regroupant tous les "consejos reguladores" espagnols actifs, dans le but de structurer l'agro-industrie andalouse et d'impliquer les territoires. Ils entretiennent un dialogue constant avec les institutions, promouvant les IG main dans la main avec la Junta de Andalucía. Ils participent à des foires, des rencontres professionnelles et d'autres réunions liées aux produits IG.

CADO sera en mesure de poursuivre la bonne coordination du collège des producteurs avec nos amis d'oriGIn.



À gauche : **M. César Saldaña** | Président de la CADO

AREPO

14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux, FRANCE
Site web : www.arepoquality.eu

Contacts

Bureau de représentation à Bxl
Courriel : info@arepoquality.eu
Téléphone : +32 0498 73 22 03

Réseaux sociaux

Facebook : @arepoquality
LinkedIn : AREPO Qualité
X : @arepoquality_eu

Partie 3 | Partie thématique

I. Activités du nouveau réseau de la PAC

M. Giorgio TRENTIN (Région Vénétie) et **M. Malone ROLLAND** (Région Bretagne), représentants de l'AREPO dans les groupes thématiques du réseau CAP, ont fait le point sur l'état d'avancement des sujets et des activités menées par ces groupes thématiques.



M. Trentin représente l'AREPO au sein du sous-groupe sur l'innovation et l'échange de connaissances (SoIKe), qui traite de questions d'une grande importance pour la Commission européenne. Les événements du sous-groupe ont lieu trois fois par an, en personne ou virtuellement. Il a souligné que le travail développé est très interactif dans le réseau et en collaboration avec de nombreuses associations connues de l'AREPO, avec lesquelles des travaux conjoints ont été réalisés dans le passé.

Il a notamment souligné l'intérêt de SoIKe pour le **développement de groupes opérationnels transnationaux et transfrontaliers**, dont l'objectif est de développer ou d'appliquer des innovations en contact permanent avec des universités ou des entreprises agricoles. Dans le cas de l'Italie, la création est déjà prévue et il existe un intérêt pour la possibilité de travailler avec d'autres régions membres de l'AREPO.



À gauche : **Mr Giorgio TRENTIN** | Région Veneto
À droite : **Mr Malone ROLLAND** | Région Bretagne

Pour plus d'informations, [consultez la présentation](#).

M. Rolland, représentant l'AREPO au sein du sous-groupe sur les plans stratégiques de la PAC, a souligné que le groupe se concentrait sur l'amélioration de la qualité afin d'identifier les problèmes communs et les possibilités de collaboration.

Les réunions tenues jusqu'à présent ont été consacrées à l'explication des plans stratégiques nationaux de la PAC et à leur mise en œuvre. D'autres sujets ont également été abordés, tels que la crise agricole actuelle et les moyens d'en réduire l'impact.

II. Systèmes de qualité régionaux et marques régionales notifiés CE

Le 8 février 2024, s'est tenue la première réunion virtuelle du groupe de travail du Collège des Régions sur les systèmes publics régionaux de qualité. Présidée par Euskadi, qui a exprimé son intérêt pour le sujet, et animée par le Secrétaire Général de l'AREPO, environ 25 membres de l'AREPO ont participé à cette réunion. Son objectif est de partager les expériences des régions, les défis ainsi que les stratégies de valorisation afin de construire, à partir de certains éléments communs, un cadre juridique public sûr autour des systèmes de qualité régionaux.

AREPO

14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux, FRANCE
Site web : www.arepoquality.eu

Contacts

Bureau de représentation à Bxl
Courriel : info@arepoquality.eu
Téléphone : +32 0498 73 22 03

Réseaux sociaux

Facebook : @arepoquality
LinkedIn : AREPO Qualité
X : @arepoquality_eu

Lors de l'Assemblée Générale, le Secrétaire Général de l'AREPO et **M. Raul Perez Iratxeta**, Directeur de la Qualité et des Industries Alimentaires, Euskadi, ont rappelé les raisons de la création de ce groupe de travail technique, son contenu et ses objectifs.

M. Perez Iratxeta a rappelé qu'Euskadi a proposé le sujet à la présidence de l'AREPO lors de l'Assemblée générale de 2023 à Caceres (Estrémadure). Leur intérêt provient d'une difficulté qu'ils rencontrent depuis qu'un opérateur basque a intenté un procès contre le gouvernement régional au sujet de la marque régionale. En effet, les marques régionales ou les systèmes de qualité ne disposent pas d'un cadre juridique européen comme celui qui existe pour les AOP/IGP, ce qui crée une incertitude.



À gauche : **M. Raul Perez Iratxeta** | Région Euskadi

Il s'est particulièrement concentré sur un problème de compatibilité entre le règlement (UE) n° 1151/2012 et les marques de qualité régionales (marques qui combinent l'origine et la qualité sous propriété publique) qui ne relèvent pas du champ d'application du règlement de l'UE. Plusieurs systèmes de qualité régionaux existent dans les régions de l'UE et ne sont généralement pas communiqués à la Commission européenne (comme l'exige la directive 2015/1535).

Habituellement, lorsqu'une situation d'incompatibilité se présente, la Commission soutient que la délimitation territoriale des produits et des denrées alimentaires, s'ils ne sont pas reconnus en tant qu'AOP/IGP, est une mesure dont l'effet équivaut à une restriction quantitative à la libre circulation des marchandises (art. 34 du TFUE).

Les collègues représentant le Pays basque ont fait remarquer que cette situation peut varier en fonction des circonstances, en particulier pour les produits dont le volume de production est faible ou dont la commercialisation est limitée au niveau territorial. Dans ces cas, les parties prenantes peuvent estimer que les systèmes de qualité régionaux sont économiquement plus viables que l'enregistrement en tant qu'AOP/IGP, compte tenu des coûts et des charges administratives associés au maintien d'un tel système de qualité. Par exemple, la marque "Eusko Label" a contribué à sauver de petites exploitations et à fixer la population sur le territoire.

Dans ces conditions, le gouvernement basque estime que les systèmes de qualité régionaux devraient pouvoir être soutenus par un cadre juridique spécifique, créant un sous-système réglementé parallèle aux IG, sans concurrence, et prévoyant des critères et des limites spécifiques pour leur reconnaissance.

M. Gomez a ajouté que l'AREPO est en mesure de collecter des informations sur la situation des régions et des pays. La décentralisation est très différente d'un État membre à l'autre. En France, les régions n'ont pas de systèmes de marques publiques régionales certifiées, et dans les différents pays de l'UE, il existe différents systèmes.

D'autre part, la Commission est confrontée à un problème de moyens et de ressources humaines. Par conséquent, elle a tendance à réagir avec hésitation aux demandes formulées par les parties prenantes.



L'AREPO poursuivra le groupe de travail en associant le Collège des producteurs à la discussion. Ensuite, sur la base de ces échanges, l'AREPO examinera si une position commune, soutenue par l'ensemble de ses membres, peut être présentée aux institutions européennes.

AREPO

14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux, FRANCE
Site web : www.arepoquality.eu

Contacts

Bureau de représentation à Bxl
Courriel : info@arepoquality.eu
Téléphone : +32 0498 73 22 03

Réseaux sociaux

Facebook : @arepoquality
LinkedIn : AREPO Qualité
X : @arepoquality_eu

III. Mise à jour sur les politiques européennes

Par manque de temps, la mise à jour sur les politiques de l'UE n'a pas été faite pendant l'AG. Veuillez [consulter la présentation PowerPoint](#) et [le rapport d'activité](#) pour en savoir plus.

IV. Mise à jour sur les projets européens

Pour des raisons de temps, la mise à jour sur les projets de l'UE s'est limitée au **projet Horizon Europe "GI SMART"**.

Veuillez [consulter la présentation PowerPoint](#) et [le rapport d'activité](#) pour en savoir plus sur les projets de l'UE.

Le projet GI SMART durera 4 ans et sera financé à 100 % pour un montant d'environ 3 millions d'euros. L'objectif principal du projet est **d'améliorer la conception et la mise en œuvre du système IG afin de soutenir l'agriculture durable, l'alimentation saine et durable et les systèmes alimentaires durables**, conformément aux objectifs de la stratégie "de la ferme à la table". Le projet devrait démarrer dans les prochains mois.

Le projet, coordonné par l'Institut national de recherche sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE, France), impliquera 17 partenaires publics et privés de 8 États membres européens. Parmi eux, des partenaires académiques experts en IG et déjà membres du Comité Scientifique de l'AREPO et des réseaux internationaux et européens représentant les acteurs des IG alimentaires et viticoles.

L'AREPO, avec un budget total de **220 000 €**, jouera un rôle dans de nombreuses activités de recherche envisagées par le projet et assistera les autres partenaires dans leurs tâches. En particulier, l'AREPO sera le chef de file de la communication, dissémination, de l'exploitation et de l'engagement des parties prenantes, en collaboration avec Euromontana, afin de s'assurer que les producteurs d'IG et les administrations publiques (régionales, nationales et européennes) prennent en compte les résultats de la recherche scientifique.

Nous avons l'intention de créer **une plateforme multipartite au niveau national et européen**, comprenant des producteurs, des consommateurs, des organismes de contrôle, des autorités régionales et nationales. L'idée est de créer un échange de bonnes pratiques et de connaissances entre les parties prenantes et de recevoir un retour d'information des différents partenaires sur les activités du projet.



Afin de préparer les premières étapes du travail de l'AREPO au sein de GI Smart, il sera demandé à tous les membres d'apporter leur aide à :

- **identifier les événements régionaux pertinents** au cours desquels l'AREPO peut diffuser les résultats du projet ;
- **identifier les parties prenantes** susceptibles d'être intéressées par le projet ;
- **partager les initiatives régionales en matière de durabilité des IG** afin de créer des synergies avec d'autres initiatives.

À cette fin, l'AREPO élaborera et enverra une enquête dans les semaines à venir.

AREPO

14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux, FRANCE
Site web : www.arepoquality.eu

Contacts

Bureau de représentation à Bxl
Courriel : info@arepoquality.eu
Téléphone : +32 0498 73 22 03

Réseaux sociaux

Facebook : @arepoquality
LinkedIn : AREPO Qualité
X : @arepoquality_eu

Partie 4 | Conclusions

L'Assemblée générale s'est achevée sur les remerciements du Secrétaire général à l'équipe de l'AREPO pour avoir organisé et garanti le bon déroulement de l'Assemblée, ainsi qu'à tous les interprètes qui ont permis à chacun de prendre la parole et de suivre la réunion dans sa propre langue maternelle.

La Présidente s'est jointe à ces remerciements en rappelant l'importance de la conférence qui allait suivre dans l'après-midi et **en remerciant tous les membres de l'AREPO pour leur participation et leur présence à Bruxelles pour toutes ces activités.**

AREPO

14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux, FRANCE
Site web : www.arepoquality.eu

Contacts

Bureau de représentation à Bxl
Courriel : info@arepoquality.eu
Téléphone : +32 0498 73 22 03

Réseaux sociaux

Facebook : [@arepoquality](https://www.facebook.com/arepoquality)
LinkedIn : AREPO Qualité
X : [@arepoquality_eu](https://twitter.com/arepoquality_eu)